

RÉSUMÉ

RÉSOUUDRE LES FAILLES

POUR UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE
MÉCANISMES DE PROTECTION DES
JOURNALISTES EN AMÉRIQUE LATINE

BRÉSIL • COLOMBIE • HONDURAS • MEXIQUE



no se mata
LA VERDAD
matando
AL PERIODISTA

RSF REPORTERS
SANS FRONTIÈRES

RÉSUMÉ

134. Le chiffre est édifiant. C'est celui du nombre de journalistes tués pour avoir fait leur métier au cours des 10 dernières années au Mexique, au Brésil, au Honduras et en Colombie. Ces quatre pays concentrent à eux seuls 90 % des cas de journalistes assassinés en Amérique latine entre 2012 et 2021, selon les données recueillies par Reporters sans frontières (RSF). Depuis le début de l'année 2022, sept autres assassinats sont déjà à déplorer dans ces quatre pays.

Ces assassinats ne sont que la partie immergée des violences commises contre la presse et la forme la plus visible et extrême de la censure qui s'applique de facto contre l'information dans ces quatre pays. Car les journalistes sont aussi victimes d'agressions physiques et verbales, de menaces, d'enlèvement, d'arrestations arbitraires, ou ils peuvent faire l'objet de procédures judiciaires abusives, être la cible d'espionnage et voir leur matériel détruit – une liste d'exactions qui est loin d'être exhaustive.

Pressés par la société civile et les organisations internationales de prendre des mesures et d'élaborer des politiques pour protéger les journalistes, les gouverne-

ments mexicain, brésilien, colombien et hondurien ont mis en place des programmes de protection pour les journalistes, les défenseurs des droits humains, de l'environnement et les leaders communautaires.

Ces différents mécanismes permettent d'enregistrer les plaintes de victimes dénonçant des menaces, de réaliser une évaluation des risques, de délibérer sur les besoins et les types de mesures à adopter et de mettre en œuvre un dispositif de protection et d'accompagnement des demandeurs. Ces derniers deviennent alors des "bénéficiaires", placés officiellement sous la protection de l'État, et qui peuvent faire l'objet de mesures telles



Hommage à la journaliste Lourdes Maldonado, assassinée le 23 janvier. En tout, cinq journalistes mexicains ont été tués depuis le début de l'année 2022. © Guillermo Arias/AFP

que la mise en place de patrouilles de police régulières ou d'escortes, la mise à disposition de "boutons de panique" pour contacter rapidement les forces de l'ordre, de véhicules blindés ou de gilets pare-balles, ou encore l'installation de caméras de surveillance et la relocalisation des bénéficiaires du programme dans une autre ville.

Pour mieux déterminer le fonctionnement, l'efficacité et l'impact de ces mesures pour les journalistes en Amérique latine, RSF a réalisé une analyse comparative des mécanismes de protection de ces quatre États (voir note méthodologique ci-dessous). Ce minutieux travail d'enquête donne, pour la première fois, une perspective régionale de référence sur les politiques de protection existantes, sans perdre de vue les spécificités de chaque pays. Le diagnostic approfondi des différents programmes, accompagné d'une analyse critique et d'un ensemble de 80 recommandations détaillées est adapté aux défis propres des quatre pays analysés.

Le rapport montre ainsi que les mécanismes de protection constituent une réponse nécessaire à un environnement de violence structurelle contre les journalistes et que ces politiques publiques ont amélioré la capacité des États à assumer leur obligation de protéger ce secteur extrêmement vulnérable de la population. La simple existence de ces programmes garantit, au sein même des

quatre gouvernements, un espace dédié aux plaintes et à la mise en œuvre de mesures spécifiques pour garantir l'intégrité physique des individus menacés. Ces programmes ont contribué à faire adopter par les États des mesures concrètes et indispensables pour préserver la vie de centaines de journalistes.

L'analyse réalisée par RSF a également identifié de graves problèmes et des défaillances qui impliquent de procéder de toute urgence à des changements afin de rendre ces politiques de protection véritablement efficaces.

Bien qu'ils bénéficient d'un cadre normatif adapté (hormis au Brésil), les mécanismes de protection connaissent des failles structurelles importantes qui empêchent leur bonne application. Ils dépendent notamment d'institutions inefficaces (police, armée, justice) ; les méthodologies d'analyse de risque ne prennent pas toujours en compte les spécificités de la profession de journaliste ; les mesures de protection sont inadaptées et mises en œuvre trop tardivement ; les ressources humaines et financières sont insuffisantes, etc.

Par ailleurs, aucun des quatre programmes ne prend en compte les particularités des femmes journalistes, extrêmement vulnérables dans la région. Il n'existe aucune mesure adaptée et spécifique à leurs besoins.



Mobilisation à Guadalajara (Mexique) contre les assassinats de Margarito Martínez et Lourdes en janvier 2022.

© Ulises Ruiz/AFP

Les plans de protection ignorent les formes de violence de genre qui affectent les femmes et la population LGBTQIA+, et l'impact que les menaces et les actes d'agression ont sur elles et sur leurs familles.

Le rapport pointe également une inclusion erratique et insuffisante des organisations de la société civile dans le suivi, la délibération et la mise en place des mesures de protection. Au Brésil et au Honduras notamment, il y a encore trop peu de transparence sur l'utilisation des ressources et les modalités de traitement des dossiers. Les mécanismes ne disposent pas d'indicateurs pour évaluer leur fonctionnement et les mesures de protection mises en œuvre. Ils sont pourtant fondamentaux pour analyser l'efficacité et l'impact de ces programmes.

Ces déficiences alimentent un climat de défiance générale de la part des bénéficiaires des programmes de protection et des organisations de la société civile qui y collaborent. Ce manque de confiance est renforcé par des discours hostiles et stigmatisants de la part des autorités publiques contre la presse et contre les défenseurs des droits humains, et ce dans les quatre pays analysés, mais également par la multiplication de poursuites abusives, une forme de censure judiciaire qui gagne du terrain dans la région.

Ce climat hostile, associé au fait que les agents publics (policiers, hommes politiques, membres du pouvoir judiciaire, fonctionnaires et représentants de l'État en général) sont régulièrement identifiés comme les principaux responsables des violences contre les journalistes, contribue à éloigner les mécanismes de leurs objectifs et donc de leurs potentiels bénéficiaires.

La coordination entre les autorités et les organismes publics pour l'adoption de mesures de prévention se limite trop souvent à un suivi des attaques contre les journalistes pour identifier les zones les plus à risque. Ainsi, et même au Mexique ou en Colombie, où des systèmes d'alertes précoces ont été mis en place, les agressions se poursuivent.

Lorsqu'il s'agit de demander des comptes aux agresseurs, seuls le Honduras et le Mexique disposent de Parquets spéciaux dédiés aux crimes contre la liberté d'expression. Le constat reste cependant le même dans les quatre pays : la coordination entre les mécanismes et les procureurs est largement insuffisante. En Colombie par exemple, les spécialistes de la question sont unanimes : le bureau du procureur général est un grand absent du programme de protection.

Ces éléments mettent en évidence un manque de volonté et de vision politique pour renforcer efficacement ces programmes de protection, qui ne s'attaquent pas véritablement aux causes structurelles des violences. Le problème se traduit par l'absence de coordination entre les différentes institutions de l'État, au niveau national comme local. En fonctionnant trop souvent de façon isolée, avec comme "unique fonction" d'assurer l'intégrité physique des bénéficiaires, les mécanismes perdent leur capacité à garantir que les journalistes menacés continuent de travailler.

Ces failles ont des conséquences directes et parfois gravissimes pour les bénéficiaires de ces programmes. Lutter contre ces défaillances est un immense défi. Un défi que RSF a choisi de relever avec ce rapport, destiné à devenir un incontournable outil de plaidoyer régional mais aussi de coopération technique pour que les recommandations émises par RSF puissent être rapidement mises en œuvre par les autorités des quatre pays concernés.

DIAGNOSTIC ET RECOMMANDATIONS



Funérailles de Ruben Espinosa, photojournaliste assassiné en 2015 au Mexique. © Alfredo Estrella/AFP



#NiUnoMas: des fleurs et des bougies pour saluer la mémoire de trois journalistes équatoriens assassinés en Colombie en 2018. © Luis Robayo/AFP



© Alfredo Estrella/AFP

Diagnostic

Rattaché au ministère de l'Intérieur, le Mécanisme fédéral de protection des défenseurs des droits humains et des journalistes du Mexique a été institué par la loi de protection en 2012. Celle-ci ne contraint pas les autorités locales et municipales à prendre en charge la protection des journalistes.

Malgré l'existence, depuis 2017, d'un Protocole national de coordination, seulement 12 des 32 États fédérés du Mexique se sont dotés d'une unité locale de protection travaillant en coordination avec le mécanisme fédéral. Pour la plupart, ces États ne disposent pas des ressources financières et humaines suffisantes. D'autres ont préféré créer des mécanismes autonomes.

Le gouvernement de López Obrador a annoncé, en 2021, la création d'un Système national de protection basé sur une nouvelle loi générale imposant de nouvelles obligations aux autorités locales et aux états fédérés. Mais la société civile craint qu'elle ne retire au mécanisme fédéral la responsabilité de la coordination nationale de la protection.

Trop isolé, le mécanisme dispose d'une capacité opérationnelle insuffisante pour faire face à la hausse des demandes. Pour que la politique générale de protection soit efficace, les autres sphères du pouvoir mexicain doivent impérativement assumer leur part de responsabilité et travailler plus étroitement avec le mécanisme fédéral.

Le manque de personnel (45 employés pour près de 1 500 bénéficiaires) est un frein considérable à l'efficacité des mesures de protection, qui peuvent parfois prendre près d'un an avant d'être mises en place. Il génère également des surcharges de travail et des retards dans l'évaluation des risques.

Lors de la décennie 2011-2020, au moins neuf journalistes ont été assassinés alors qu'ils étaient sous la protection de l'État.

Les escortes et les analystes ne sont, par ailleurs, que trop peu formés sur les questions d'égalité des genres ou encore sur les spécificités régionales des zones où ils opèrent.

Certains refuges temporaires utilisés pour le relogement de journalistes menacés sont devenus des résidences permanentes.

Enfin, le discours stigmatisant du président López Obrador contre la presse encourage les attaques contre les journalistes. Pas moins de cinq journalistes et collaborateurs de médias ont été assassinés au Mexique lors des 40 premiers jours de 2022.

Recommandations

Structure

- La responsabilité de la protection des journalistes doit être mieux répartie entre le niveau fédéral et local. Cela passe par une meilleure coordination institutionnelle et une véritable volonté de l'État mexicain, qui doit avoir une vision intégrale de la protection des bénéficiaires.
- La participation stratégique des différentes autorités fédérales et des organismes publics au sein du Conseil de gouvernement (Junta de Gobierno), l'instance décisionnelle du mécanisme, doit être renforcée.
- Le débat sur la création d'un Système national de protection doit impérativement intégrer les représentants de la société civile.
- Le budget de fonctionnement du mécanisme doit être significativement augmenté, afin notamment d'embaucher plus de personnel et de leur garantir une formation continue.

Mesures de protection

- Les mesures d'urgence doivent être renforcées pour mieux s'adapter aux risques imminents et aux risques imprévus.
- D'ici fin 2022, le mécanisme doit respecter les délais fixés par la loi pour l'incorporation et la mise en œuvre complète des plans de protection.
- Le mécanisme doit améliorer son offre de protection intégrale, en travaillant spécifiquement sur les mesures de soutien psychologique et juridique, sur l'autoprotection ou encore sur la sécurité numérique. Il doit également garantir un soutien économique aux bénéficiaires placés dans des refuges temporaires.
- RSF recommande enfin l'adoption d'une véritable approche intersectionnelle pour s'adapter aux différences de genre, d'ethnie, de race et de diversité sexuelle de ses bénéficiaires, ainsi qu'aux spécificités de leur région d'origine. Cela passe par la formation continue de ses équipes techniques.

Pour l'anniversaire de la mort du journaliste Manuel Buendía, un hommage est rendu à l'ensemble des victimes au Mexique



Photo: Mírcia Ninja

Diagnostic

Créé en 2004 et opérationnel depuis 2005, le programme de protection brésilien, appelé PPDDH*, se base sur des accords entre le gouvernement fédéral et les États fédérés, au travers de partenariats avec des organisations de la société civile qui sont alors chargées de mettre en place les mesures de protection.

Ce modèle de partenariats est trop dépendant de la volonté politique des gouverneurs locaux, engendre des lourdeurs bureaucratiques (lenteurs dans les flux financiers, etc.) et génère des complications pour l'implémentation des dispositifs de protection mettant parfois ses bénéficiaires en danger.

En 2021, seuls sept États fédérés (sur un total de 26) disposaient d'un accord de partenariat. Les demandes des bénéficiaires des autres États du Brésil sont traitées par l'équipe fédérale de Brasilia, mais la plupart du temps, les mesures de protection ne se concrétisent pas. Les demandeurs ne bénéficient alors que d'un soutien institutionnel qui se manifeste par un suivi des nouveaux épisodes de menaces et des enquêtes. Au niveau local, les ressources disponibles pour l'installation des équipements de sécurité ou le déplacement des demandeurs hors de leurs villes font cruellement défaut.

Le PPDDH souffre également de l'absence de protocoles nationaux pour l'analyse des risques et la définition des mesures de protection. Il ne dispose pas non plus de base de données publique et transparente sur son fonctionnement (cas traités ou refusés, nombre de menaces et de mesures mises en place, etc.), ce qui rend l'évaluation et le suivi de son efficacité impossible.

Enfin, le PPDDH est encore trop peu connu et ne communique pas sur ses actions. En 2021, sur un total de plus de 600 bénéficiaires du programme, à peine sept étaient des journalistes.

*PPDDH – Programa de Proteção aos Defensores de Direitos Humanos, Comunicadores e Ambientalistas (Programme des défenseurs des droits humains, journalistes et défenseurs de l'environnement).

Recommandations

Structure

Le PPDDH doit faire pression sur le Congrès pour l'adoption d'une loi mettant en place un véritable programme de protection au niveau national associant les organismes publics fédéraux et ceux des États fédérés dans sa mise en œuvre.

Trois à quatre nouveaux partenariats doivent être signés chaque année avec les États, en priorisant ceux qui sont les plus dangereux pour la presse et en maintenant une coordination nationale, en coresponsabilité avec le gouvernement fédéral pour la protection des bénéficiaires. Dans les États sans capacités financières, le PPDDH doit chercher des ressources publiques pour permettre la mise en œuvre du programme.

Les modalités du partenariat avec les organisations de la société civile doivent par ailleurs être repensées afin de garantir une offre de protection continue et une plus grande flexibilité en cas de situation urgente.

Enfin, le budget annuel du programme doit être augmenté afin de recruter plus de personnel au niveau fédéral et local, et de mettre en place des activités continues de formation et de communication.

Mesures de protection

Il est urgent d'élaborer des procédures et des protocoles nationaux tenant compte de la diversité de chaque population protégée (genre, race, origine ethnique, diversité sexuelle, etc), pour une meilleure prise en compte des besoins de chaque bénéficiaire ou groupe de bénéficiaires. Ces protocoles sont nécessaires pour :

- des analyses des risques sur place et dans un délai raisonnable (30 jours) ;
- des mesures d'autoprotection et de sécurité numérique ;
- un meilleur traitement des cas urgents et extraordinaires ;
- l'élaboration et la définition des plans de protection avec la participation et le consentement du ou des bénéficiaire(s).

Le PPDDH doit adopter de nouvelles mesures de sécurité comme l'installation de caméras de surveillance et de systèmes d'alerte reliés aux organes de sécurité publique, et fournir des gilets pare-balles et des dispositifs de sécurité sur le lieu de travail et au domicile des bénéficiaires (portes et fenêtres blindées, etc.).

- 15 jours ouvrables pour la pleine mise en œuvre des plans de protection ;
- 12 mois maximum pour les réévaluations des risques.

Un policier s'en prends à un journaliste lors d'une manifestation à Rio de Janeiro en 2014



© Christian Escobar Mora/AFP

Diagnostic

Fondé en 2000, le programme de protection des journalistes de Colombie est le plus ancien d'Amérique latine. Quelques années plus tard, il a été intégré à l'UNP*, le mécanisme autonome créée en 2011 et chargée de la protection de 16 populations spécifiques (défenseurs des droits humains, leaders sociaux, ex-combattants, etc.). L'UNP est aujourd'hui le mécanisme le plus important de la région, avec 6 600 employés, près de 8 000 bénéficiaires enregistrés en 2021 et un budget de 263 millions de dollars.

La loi prévoit une coresponsabilité de la protection entre le gouvernement national et les gouvernements locaux, mais dans la pratique, l'UNP a le monopole et met en œuvre les mesures de protection via le recours à des entreprises privées de sécurité. Près de 70 % du budget de l'UNP est destiné à l'acquisition de services d'escorte, de voitures blindées et de matériel de communication (téléphones, boutons de panique, caméras de surveillance, etc.).

L'offre de l'UNP est généralement réduite à des mesures de sécurité physique, au détriment d'une protection globale. Les employés des entreprises privées, souvent d'anciens policiers et militaires marqués par des décennies de conflit armé, sont encore dans une logique de confrontation contre "l'ennemi interne" et ne sont ni formés ni sensibilisés à la thématique des droits humains, de genre ou encore de diversité ethnique.

Les bénéficiaires ne parviennent que trop rarement à être placés dans des refuges avec leur famille, et les soutiens psychologiques tardent.

Le traitement des données personnelles des demandeurs a fait l'objet de nombreuses critiques à la suite de plusieurs cas de fuites d'informations et d'espionnage des bénéficiaires par les escortes privées.

Les espaces de participation et d'échange avec la société civile au sein du mécanisme ont été réduits et le CERREM*, le comité chargé d'établir les mesures de protection, ne compte aucun représentant de la justice ni des organismes chargés des mesures de prévention.

L'UNP n'est pas transparente sur l'octroi des mesures et les critères utilisés pour accepter, refuser ou retirer les bénéficiaires du programme. Enfin, le processus de réforme de l'UNP est mené sans la participation de la société civile.

*UNP – Unidad Nacional de Protección (Unité nationale de protection).

*CERREM – Comité de evaluación de riesgo y recomendación de medidas (Comité d'évaluation des risques et recommandations de mesures).

Recommandations

Structure

L'UNP ne peut se contenter de mesures de sécurité physique et doit adopter une vision de protection plus globale, garantie par l'État colombien avec d'autres organismes, et en dialoguant avec les leaders sociaux et la société civile. Cette politique doit prendre en compte la formation continue des prestataires de services externes de l'UNP sur la prévention des violations des droits humains, la diversité, l'égalité des genres et l'importance de la liberté d'expression et de la presse pour les démocraties.

L'UNP doit améliorer la fiabilité de la gestion des données personnelles de ses bénéficiaires et garantir que les équipes en charge des analyses de risque et les prestataires externes connaissent la région d'origine des journalistes en danger.

D'ici la fin 2022, les demandeurs doivent impérativement pouvoir participer aux décisions concernant leur évaluation des risques et leur plan de protection. De leur côté, les organisations de la société civile doivent pouvoir participer à la révision et au développement des méthodologies d'analyse de risques, au processus de réforme de l'UNP et surtout aux réunions du CERREM

Mesures de protection

L'UNP doit impérativement modifier ses procédures internes pour une meilleure prise en compte du genre, de la race, de l'ethnie, de l'origine (urbaine ou rurale) ou encore des orientations politiques de ses bénéficiaires, tout comme les spécificités du métier de journaliste : nécessité de mobilité, de flexibilité horaire ou encore d'accès privé aux sources d'information, etc.

L'UNP doit augmenter son offre de services psychologiques et garantir aux bénéficiaires placés en refuge qu'ils puissent être accompagnés de leur famille.

Enfin, il est urgent de diminuer les délais de mise en œuvre des dispositifs de protection :

- 30 jours ouvrables pour la réalisation des analyses de risques et leur présentation au CERREM ;
- 15 jours ouvrables pour la pleine mise en œuvre des plans de protection ;
- 12 mois maximum pour les réévaluations des risques.

Des journalistes colombiens manifestent à Cali contre le kidnapping et l'assassinat de trois reporters en 2018



Diagnostic

Le mécanisme hondurien, appelé SNP*, a été créé par la loi en 2015. Il coordonne en son sein l'ensemble des acteurs de l'État responsables de la protection des défenseurs des droits humains, des journalistes et des opérateurs de justice.

Faute de volonté politique et, par conséquent, de ressources humaines et financières, cette coordination ne fonctionne pas. En 2021, le budget du SNP s'élevait à 430 000 dollars, un montant largement insuffisant pour accompagner efficacement ses 146 bénéficiaires et pour la production rapide d'analyses de risques.

L'installation des équipements de sécurité et le relogement des bénéficiaires dépendent des ressources de la "taxe de sécurité de la population", qui finance diverses autres politiques dans le pays.

Les mesures de protection, implémentées par la police nationale et l'armée, sont, la plupart du temps, mises en place avec retard et de façon inadéquate. La police et l'armée étant les principaux auteurs des agressions contre des journalistes, la confiance des bénéficiaires envers le mécanisme, ainsi que sa crédibilité sont très limitées. Ceux-ci craignent également d'être surveillés et de voir leurs informations personnelles dans les mains de potentiels "prédateurs".

Pour les journalistes devant être déplacés, l'impact psychologique et économique est énorme, d'autant que le retour à leur domicile après l'isolement est quasiment impossible, car les enquêtes qui devraient être menées sur les menaces dont ils sont victimes ne sont pas effectuées.

Au sein de l'organe chargé de proposer les lignes directrices pour la politique de protection dans le pays, le CNP*, les représentants de la société civile dénoncent régulièrement l'absence de réponses sur les demandes de protection anciennes, le manque de transparence sur les critères utilisés pour refuser les demandes, sur les avancées des enquêtes et sur la façon dont les ressources sont utilisées.

Le CNP ne bénéficie, par ailleurs, d'aucun soutien public et politique de la part du bureau du procureur général ou de la police nationale.

*SNP – Sistema Nacional de Protección para Defensoras y Defensores de Derechos Humanos, Periodistas, Comunicadores Sociales y Operadores de Justicia (Système national de protection pour les défenseuses et les défenseurs des droits humains, les journalistes, les journalistes-citoyens et les opérateurs de justice).

*CNP – Conseil national de protection.

Recommandations

Structure

Pour assurer des mesures de protection efficaces, et disposer d'un personnel suffisant et formé aux thématiques des droits humains, le SNP nécessite son propre budget de fonctionnement, qui doit être garanti par un pourcentage fixe de la "taxe de sécurité de la population" ou via le budget général de la République.

La participation de la société civile au sein du CNP et du Comité technique (l'organe de délibération sur les cas) doit être repensée de toute urgence. Les membres du Conseil doivent avoir accès aux rapports trimestriels sur le fonctionnement du SNP et, notamment, aux informations sur le nombre de bénéficiaires, l'origine des menaces et des agressions, les critères utilisés pour l'analyse de risque, les rejets de cas, etc. Ces rapports doivent inclure les détails chiffrés sur le budget investi et disponibles pour le mécanisme.

Un débat sur la réforme de la loi de protection ayant institué le mécanisme doit être mené avec la société civile. Cette réforme doit permettre un renforcement institutionnel du mécanisme, plus d'autonomie, plus d'indépendance administrative et un réel pouvoir de décision.

Mesures de protection

Les délais et conditions d'adoption des mesures de protection mises en place par les forces de l'ordre, notamment pour les cas les plus graves (déplacements forcés, escortes et patrouilles policières, etc.), doivent faire l'objet d'un véritable suivi. Le SNP doit exercer son rôle de surveillance en élaborant des procédures permettant de tenir les représentants des forces de l'ordre responsables en cas d'agressions contre les journalistes et les défenseurs des droits humains.

Conformément à la loi, le SNP doit garantir une protection intégrale aux bénéficiaires victimes de déplacement forcé : soutien psychologique, accès à l'éducation et à la santé pour les familles, ou encore réinsertion professionnelle et continuité de l'activité journalistique lorsqu'un retour au domicile est impossible.

Un journaliste hondurien demande justice suite à l'assassinat de ses collègues à Tegucigalpa, en 2011

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Avec le soutien de l'Unesco, le bureau Amérique latine de RSF a lancé, en avril 2021, un projet de recherche sur les quatre mécanismes de protection des journalistes référents dans la région.

Pour produire ce rapport, RSF a réalisé 75 interviews de gestionnaires et de techniciens chargés de la mise en œuvre des programmes, de bénéficiaires des mesures de protection et de représentants de la société civile travaillant sur la question.

RSF a également sollicité, puis analysé les données actualisées des programmes de chacun de ces quatre pays.

À partir de ces informations, RSF a créé une grille d'analyse comprenant 10 catégories de lecture: le cadre normatif, le modèle institutionnel, la prévision budgétaire, la méthodologie, les mesures mises en œuvre, l'articulation avec les autres organismes publics, le traitement des journalistes, les équipes techniques, la fiabilité et la transparence des politiques publiques et la participation sociale.

Au final, RSF a proposé une vingtaine de recommandations stratégiques pour le programme de protection de chaque pays.



REPORTERS SANS FRONTIÈRES (RSF) œuvre pour la liberté, l'indépendance, et le pluralisme du journalisme partout sur la planète. Dotée d'un statut consultatif à l'ONU et à l'Unesco, l'organisation basée à Paris dispose de 14 bureaux dans le monde et de correspondants dans 130 pays.

FICHE TECHNIQUE

Résoudre les failles : Pour une nouvelle génération de mécanismes de protection des journalistes en Amérique Latine (Brésil, Colombie, Honduras et Mexique)

Enquête réalisée entre février et décembre 2021

L'Équipe

Secrétaire Général: Christophe Deloire

Rédactrice en chef: Catherine Monnet

Auteur du rapport et coordinatrice du projet: Bia Barbosa

Directeur du bureau Amérique latine: Emmanuel Colombié

Coordinateur de projets et du développement du bureau Amérique latine: Artur Romeu

Correspondante de RSF en Colombie: Fabiola León Posada

Correspondante de RSF au Honduras: Dina Meza Elvir

Représentante de RSF au Mexique: Balbina Flores

Secrétaires de rédaction: Marina Vargas, Raúl Silesky Jiménez

Traductions: Andrea Rancaño, María Angélica Troncoso

Mise en page: Hiperativa Comunicação

Image de couverture: Yuri Cortez/AFP

Projet réalisé par Reporters sans frontières (RSF) avec le soutien du Global Media Defence Fund de l'UNESCO

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

SECRÉTARIAT INTERNATIONAL - CS 90247 - 75083 PARIS
CEDEX 02
TÉL. +33 1 44 83 84 84
WWW.RSF.ORG

Février 2022



With the support of the
UNESCO Global Media Defence Fund (GMDF)